

# SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

Reçu le  
07 JUL. 2015  
SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2015  
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2015 - 12



Objet : Lancement du Marché COVOITURAGE

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 15 juin 2015 sous la présidence de Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice - Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2015,

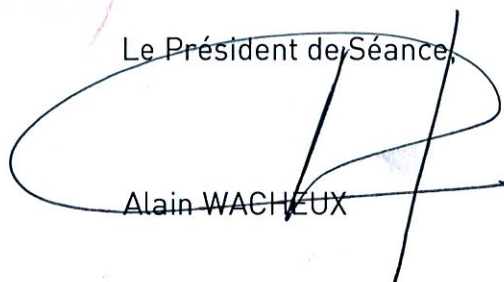
Vu l'avis de la Commission « Coordination de l'Offre de Transports et Accessibilité » réunie le 03 avril 2015 sous la présidence d'Alain WACHEUX,

## DECIDE

- De recourir à un prestataire pour la partie « Mise en relation, animation et communication » afin d'être l'opérateur du SMIRT en matière de covoiturage. Cette démarche jouera la carte de la complémentarité avec l'ensemble des modes de transport en commun du Nord et du Pas-de-Calais.

## AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager et signer les engagements concernant le FEDER.

Le Président de Séance,  
  
Alain WACHEUX

## ✓ **Eléments contextuels**

L'étude confiée au bureau d'études INDDIGO qui est maintenant terminée, a permis de conforter le SMIRT sur la nécessité d'une **coordination centralisée à l'échelle régionale** avec l'appui d'un opérateur de covoiturage.

~~4 piliers structurent la démarche de covoiturage :~~

- **L'aménagement d'aires de covoiturage** : ce pilier, pris en charge par les deux Départements par le biais d'un Schéma Directeur de covoiturage ne fait pas partie du marché.
- **La mise en relation** : ce pilier s'appuie notamment sur la mise en place d'une plate-forme internet unique et commune aux AOT du SMIRT.
- **La communication** : ce pilier est fédéré autour d'une marque (Pass Pass covoiturage) et d'une identité graphique. Il s'agira de les décliner par la mise en place d'une boîte à outils auprès des partenaires et des référents de territoire autour de messages ciblés pour donner envie aux habitants du territoire de covoiturer.
- **L'animation** : il s'agit d'un pilier central de la démarche covoiturage. L'approche par relation humaine est privilégiée avec la mise en place d'une stratégie d'animation sur site sur un temps limité et sur des territoires ciblés.

## ✓ **Contenu du marché**

Le périmètre d'intervention est le **territoire du Nord-Pas de Calais**.

Le marché envisagé comprend deux grandes parties :

- Une 1<sup>ère</sup> partie traitant de la **création et de la gestion d'une plate-forme de covoiturage**,
- Une 2<sup>nd</sup> partie consacrée aux **outils de communication et d'animation**.

En raison de la nature des prestations, il est proposé de combiner **deux formes de prix**.

La 1<sup>ère</sup> partie serait chiffrée sur la base d'un **prix global et forfaitaire** car la nature des prestations est connue. La seconde mission du marché est plus aléatoire car nous ne connaissons pas précisément les quantités ni les actions exactes en termes de communication et d'animation. C'est pourquoi il est proposé un **chiffrage sur la base de prix unitaires**.

## ✓ **Planning et budget**

Le marché sera lancé en consultation à la rentrée de septembre.

D'une durée **de deux ans renouvelable une fois**, il porte sur un **budget annuel de 300 000€** en moyenne.

En parallèle du lancement du marché, **il sera déposé un dossier FEDER** au titre de l'axe 3 du programme opérationnel 2014-2020 « *Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais* » et de l'objectif thématique « *Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs* ».

